

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Vivre et grandir en Vendée Sèvre Autise



C'est en 2008 que fut, pour la première fois, signée une Convention Territoriale Globale liant la CAF et un territoire autour d'une politique concertée en direction des jeunes et de leurs familles. C'est avec notre Communauté de Communes que cette première convention, qui avait à l'époque valeur d'expérimentation, a été contractée. Aujourd'hui, la CAF tend à généraliser ce type de convention. C'est donc avec enthousiasme et détermination que notre EPCI se lance à nouveau dans ce projet ambitieux et porteur d'avenir. La Convention Territoriale Globale version 2021, sera une clef qui permettra de revisiter au mieux nos missions et nos actions. Sans être un dispositif de plus venant se superposer aux autres, notre CTG nous permettra d'adapter nos procédures et nos modes d'intervention avec l'ensemble de nos partenaires, au regard des besoins à l'échelon de notre territoire.



MICHEL BOSSARD
Président de la Communauté de Communes
Vendée Sèvre Autise



DENIS LA MACHE
Vice-président de la Communauté de
Communes Vendée Sèvre Autise en charge
de la CTG

Présentation

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, en direction des habitants du territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la CAF et la Communauté de Communes, pour une durée de 4 ans.



DÉTERMINER
des enjeux
communs



LA CTG
permet de

ASSOCIER
les partenaires
et les habitants

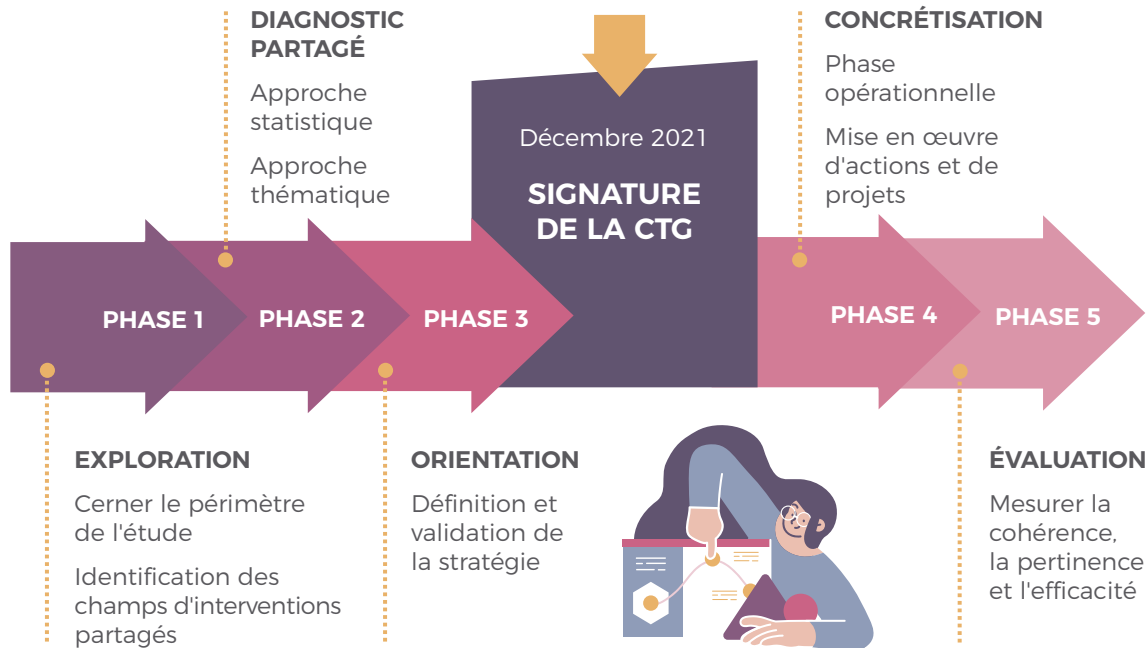
PROPOSER
des réponses
concertées



Les différents champs d'actions peuvent concerner : l'accès aux droits, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté...

Élaboration

LES DIFFÉRENTES PHASES



CHIFFRES CLÉS



LES SIGNATAIRES

La présidence de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Les maires des communes de Vendée Sèvre Autise

La présidence de la CAF de Vendée

La direction de la CAF de Vendée

Plan d'actions 2021-2025

AXES STRATÉGIQUES

AXE 1

Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

AXE 2

Co-construire un parcours Enfance-Jeunesse

AXE 3

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

AXE 4

Axe transversal
Développer et coordonner une politique de réseaux de territoire

OBJECTIFS

Développer et adapter l'offre de service aux besoins des familles

Développer de la cohérence et de la continuité éducative

Favoriser l'inclusion des publics fragiles

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport

Consolider et valoriser l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire

Améliorer l'information à destination des familles et l'orientation vers les services

Accompagner les jeunes vers l'autonomie et soutenir les initiatives

Développer l'accessibilité pour tous

FICHES ACTIONS

- 1.1. Promouvoir et soutenir l'activité des assistantes maternelles
- 1.2. Coordonner les actions de la Petite Enfance
- 1.3. Poursuivre la consolidation et l'amélioration de la MIL
- 1.4. Faciliter la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité
- 1.5. Favoriser la réussite scolaire en développant les CLAS et les aides aux devoirs
- 1.6. Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap
- 1.7. Permettre aux familles de s'inscrire dans les projets des structures

- 2.1. Élaborer puis coordonner un projet éducatif intercommunal
- 2.2. Renforcer le rôle et l'action de la commission enfance jeunesse
- 2.3. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
- 2.4. Développer l'information jeunesse
- 2.5. Développer une démarche de prévention auprès de la jeunesse
- 2.6. Développer le "aller vers" pour renforcer l'accompagnement éducatif

- 3.1. Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion du social et de l'animation
- 3.2. Faciliter la lisibilité de l'information, de l'accès aux droits et aux services
- 3.3. Consolider l'accompagnement humain face à la dématérialisation des services
- 3.4. Développer et soutenir les actions d'aide à la mobilité
- 3.5. Veiller à un maillage territorial de l'animation de la vie sociale
- 3.6. Fédérer et dynamiser la vie associative

Zoom sur deux fiches actions

ACTION N°1.1

PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES

Axe stratégique
Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promotion du métier :

- améliorer et développer la communication sur le métier ;
- renforcer le rôle du RPE dans le recensement des AM et l'orientation des familles.

Soutien des AM :

- professionnalisation des assistantes maternelles (accès à la formation) ;
- renforcer l'accompagnement du RPE (contrats, accompagnement juridique...);
- soutenir les projets de Maisons d'assistantes maternelles.

PUBLICS CIBLES

- Assistantes maternelles ;
- personnes souhaitant s'installer dans la profession.

MODALITÉS D'ACTIONS

- Formation des professionnels (ateliers participatifs, cycles de formation, contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel) ;
- coordination, mise en réseau de professionnels. Créer des conditions d'échange, de partage d'expériences et de réflexion sur les pratiques ;
- médiation, aide juridique ;
- accueil, écoute, information ;
- intégration du RPE dans les commissions d'admission des EAJE ;
- permettre aux parents et aux assistantes maternelles de se rencontrer et d'échanger afin de créer un climat de confiance.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation de l'activité et du nombre d'assistantes maternelles ;
- valorisation et reconnaissance du métier d'assistante maternelle ;
- amélioration de la qualité de l'accueil à domicile des jeunes enfants ;
- renforcement des échanges entre employeur-employé ;
- participation active des parents.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Évolution du nombre d'assistantes maternelles ;
- volume de contrats détenus par les assistantes maternelles ;
- maillage du territoire ;
- accès à la formation ;
- sollicitation du RPE.



ACTION N°2.6

DEVELOPPER LE "ALLER VERS" POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Axes stratégiques
Co-construire un parcours enfance jeunesse - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficulté ;
- développer des lieux et des actions pour la jeunesse ;
- favoriser et valoriser l'engagement des jeunes ;
- renforcer l'accompagnement éducatif des jeunes ;
- réduire les inégalités d'accès aux loisirs et à l'information ;
- développer l'itinérance des actions ;
- intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics.

MODALITÉS D'ACTIONS

- Groupe de travail avec les différents porteurs ;
- approfondissement du diagnostic jeunesse (lieux fréquentés par les jeunes, besoins exprimés...);
- définition collective et coordination des actions ;
- favoriser une mobilité physique et adopter une posture relationnelle sans émettre de jugement ;
- mettre en place des déplacements et des permanences conduisant à se mettre en lien sans s'imposer ;

PUBLIC CIBLE

- Jeunes de 11 à 30 ans.

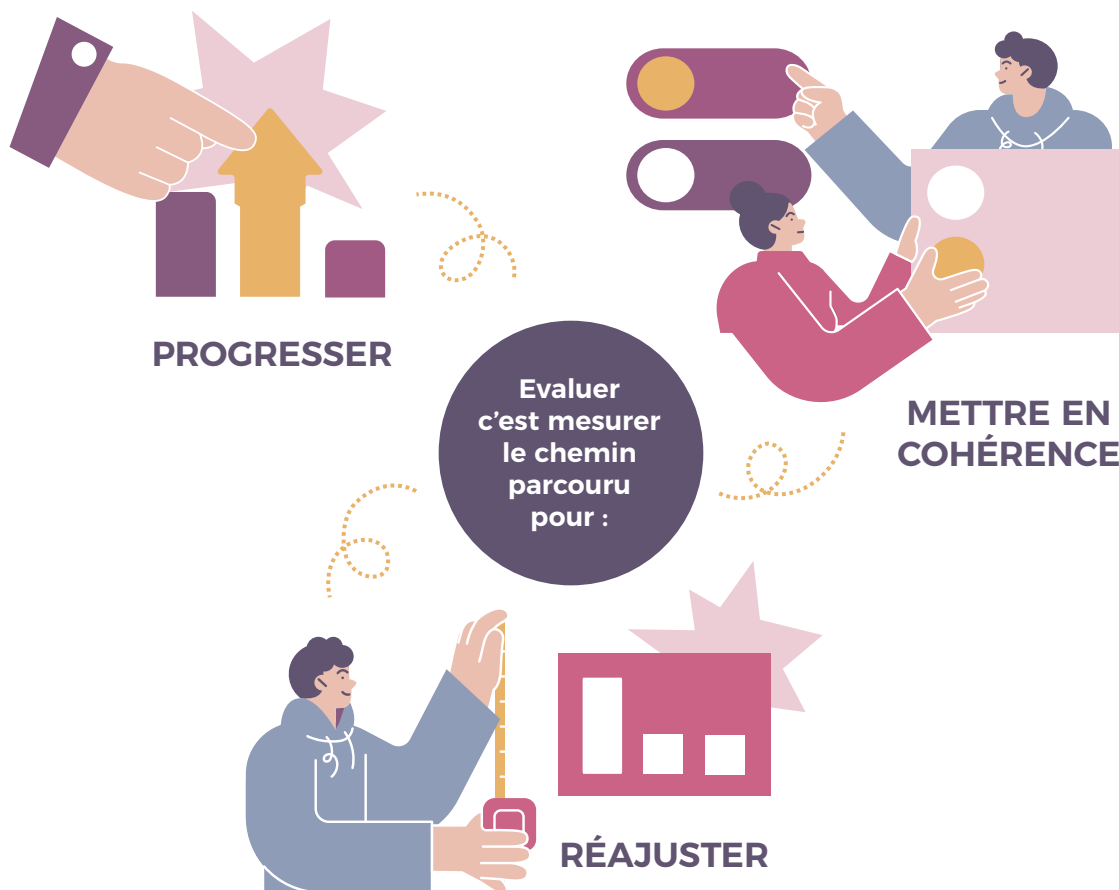
RÉSULTATS ATTENDUS

- Identifier mieux les besoins de la jeunesse du territoire ;
- proposer des actions innovantes à destination des jeunes ;
- meilleure prise en compte des jeunes, meilleure connaissance des individus.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Fréquentation et participation des jeunes ;
- nombre de projets / d'actions ;
- connaissance et remontée des besoins.

Évaluation



L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue de nos actions. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires.

C'est pourquoi nous porterons une attention toute particulière à organiser des temps d'évaluation.

L'évaluation sera annuelle et effectuée en comité de pilotage. Elle portera sur la réalisation des actions découlant des objectifs opérationnels. En cohérence avec l'analyse des besoins établie dans le cadre du diagnostic, la démarche d'évaluation appréhendera l'ensemble des problématiques du territoire.